



Association of Justice Counsel Association des Juristes de Justice

1545 av. Carling Ave., #406, Ottawa, ON Canada K1Z 8P9

TEL: 613-798-9900/866-218-3310

FAX: 613-564-0606

www.ajc-ajj.com
admin@ajc-ajj.com

Pour en savoir plus

Bulletin d'information à l'intention des membres de l'Association des juristes de Justice Volume 1, No 2 Août 2008

Situation financière de l'AJJ

Le conseil d'administration a tenu une conférence téléphonique le 10 juillet 2008 et a longuement discuté de la situation financière de l'AJJ. En tant que jeune association, l'AJJ a encouru d'importantes dépenses pour son accréditation, la représentation de ses membres, la préparation d'un projet de convention collective ainsi que la négociation et la médiation de notre première convention collective. D'autres dépenses sont également à prévoir, comme le congé de cotisations pour les membres ayant aidé financièrement leur syndicat lors du démarrage et les frais liés à l'arbitrage de notre convention qui débutera à l'automne.

Face aux défis que la situation financière pose, le comité exécutif a demandé au comité des finances de s'adjoindre un expert-comptable indépendant pour procéder à l'analyse de la situation financière de l'Association et de proposer un plan assorti de recommandations pour assurer la viabilité financière de l'AJJ à long terme et permettre de rencontrer les objectifs désirés par les membres du syndicat. Ce plan sera présenté au comité exécutif, puis au conseil d'administration et vous sera ultimement soumis. Vous serez donc informés de la situation dans son ensemble ainsi que des solutions proposées d'ici quelques semaines et appelés à prendre des décisions concernant la vie financière de votre association.

Actualiser nos statuts et règlements

Les statuts et règlements qui régissent le fonctionnement de l'AJJ sont les mêmes depuis la fondation de l'Association. Au moment où ils ont été adoptés, ils répondaient à nos besoins. Mais au fil du développement de l'Association, il s'avère qu'ils ne reflètent plus tout à fait les réalités de notre statut de syndicat. Les changements constitutionnels envisagés, qui vous seront soumis pour approbation par voie de vote général, viseront essentiellement le processus électoral, les conditions reliées au membership et les cotisations syndicales (sujet aux recommandations du comité des finances et du Conseil d'administration). Ces modifications sont de première importance pour actualiser nos règles de fonctionnement aux défis actuels.

Trouvez l'arbitre...

Malgré les bonnes intentions du président du Conseil du trésor exprimées par écrit suite à la mobilisation de centaines de membres de la Capitale Nationale devant les bureaux du ministère de la Justice le 13 mai dernier concernant sa volonté de s'entendre avec nous sur le choix d'un président du comité d'arbitrage, rien de concret n'a avancé du côté des porte-parole patronaux. Nous voici donc en processus de médiation pour en arriver à une entente sur le choix d'un président. C'est Kevin Burkett, qui a déjà agi comme médiateur pour la négociation en face à face de notre convention, qui tentera de nous mener à un consensus sur cette importante nomination. Malheureusement, la législation ne prévoit aucun délai pour forcer une entente entre les parties. À défaut de s'entendre, c'est la Commission des relations de travail dans la fonction publique qui nommera le président du conseil d'arbitrage. Malgré le contexte politique

actuel et la tenue probable d'élections générales cet automne, nous favorisons encore un choix négocié afin de nous assurer de l'impartialité du président du conseil arbitral.

Dès la nomination d'un président, chaque partie nommera un membre pour compléter le conseil d'arbitrage qui est composé de trois membres. À partir de ce moment, il y aura entente sur un calendrier de travail et l'arbitrage pourra officiellement débuter. Nous aurons alors une meilleure idée de la durée totale du processus.

Pendant ce temps, l'équipe de négociation peaufine les arguments qui feront partie du bref, présentant nos demandes et notre argumentaire, qui sera déposé au conseil d'arbitrage et qui vous sera communiqué dans son intégralité. D'ici là, pour celles et ceux qui voudraient en savoir davantage sur nos demandes initiales, le texte des propositions déposées à l'employeur en vue de la négociation collective sera disponible très bientôt sur notre [site internet](#). Vous pouvez également consulter les grands éléments de la proposition résumés dans le Mise [à jour de la négociation collective de décembre 2007](#).

Elles sont là pour protéger vos intérêts!

Vivian Gates et Michelle Flaherty sont les deux conseillères juridiques et agentes de relations de travail qui travaillent à temps plein pour l'AJJ. Leur travail consiste essentiellement à défendre vos intérêts et à vous représenter face à l'employeur. Au cours de la dernière année, elles ont mené plus de 200 dossiers, permettant à autant de membres de se faire entendre et respecter. Vivian et Michelle nous ont permis de rapatrier à l'interne la grande majorité des dossiers de représentation que nous avons dû référer en pratique privée en raison du manque d'effectif. Ceci nous permet non seulement de nous assurer d'une plus grande constance dans le traitement de ces dossiers, mais aussi de réduire substantiellement les coûts reliés à la représentation de nos membres.

À titre d'exemple de dossiers menés, le 18 août 2008, l'AJJ a déposé une plainte en vertu de l'article 190 de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*, alléguant que l'employeur a modifié ses politiques quant aux journées fériées pour les employé(e)s à temps partiel. Selon nous, ces amendements sont contraires à l'obligation statutaire de l'employeur de respecter les conditions d'emploi jusqu'à la conclusion d'une convention collective. □

Félicitation Michelle!

Michelle Flaherty, agente de relations de travail et conseillère juridique de l'AJJ, a reçu de la Société honorifique de Common Law de l'Université d'Ottawa la distinction la plus élevée qui puisse être remise à un ancien étudiant de la Faculté de droit. Chaque année, le comité de sélection choisit un candidat reconnu pour les succès notables qu'il a obtenus au cours des dix premières années de pratique suivant l'obtention de son diplôme. Les réalisations de Michelle lui ont valu de faire partie du groupe de personnes ainsi honorées cette année. Sa nomination à la Société honorifique garantit que son importante contribution à la Faculté de droit sera portée à la connaissance de tous les étudiants actuels et futurs en Common Law. Nous sommes fiers de compter Michelle parmi nos collègues et nous tenons à la féliciter chaleureusement.

Alimenter vos représentants sur les comités

Il existe une multitude de comités consultatifs nationaux patronaux syndicaux et de santé et sécurité au travail tant au ministère de la justice qu'au Services des poursuites pénales. L'AJJ est appelé à y déléguer des représentants. De plus, en ce qui concerne le comité national de santé et sécurité, outre le MJ et SPPC, nous avons, ou aurons très bientôt, à participer avec les agences où nous avons des membres, tel que la Commission des droits de la personne, les anciens combattants, etc.

Aux fins d'assurer la meilleure représentation possible de ses membres, nous afficherons le calendrier des réunions avec les différents ministères et agences sur le site web de l'AJJ afin de vous permettre de nous communiquer les sujets qui vous préoccupent et ainsi obtenir des réponses concrètes de la part de la direction de ces ministères et agences.

Toujours plus près de vous!

Nous avons adopté un plan de communication incluant un volet vie syndicale qui fait en sorte que la fréquence des assemblées générales régionales sera augmentée pour favoriser une meilleure communication entre les représentants régionaux du syndicat et les membres.

Votre comité exécutif 2008-2010

Patrick Jetté
Président
Bureau régional du Québec
TEL: 613-798-9900
Sans frais: 866-218-3310
pjette@ajc-ajj.com

Francis Descoteaux
Vice-président Communications
Capitale Nationale
TEL : 613-946-8799
fdescoteaux@ajc-ajj.com

Robert Bafaro
Vice-président Administration
Bureau régional de l'Ontario
TEL : 416-973-3319
rbafaro@ajc-ajj.com

Sid Restall
Vice-président Relations de travail
Bureau régional de Winnipeg
TEL : 204-984-1354
srestall@ajc-ajj.com

Daniel Kuhlen
Vice-président Membership
Bureau régional de Saskatoon
TEL : 306-975-6041
dkuhlen@ajc-ajj.org

Ursula Hendel
Vice-présidente Finance
Capitale Nationale
TEL : 613-946-3819
uhendel@ajc-ajj.com

Riri Shen
Vice-présidente Conditions d'emploi
Capitale Nationale
TEL : 613-946-8903
rshen@ajc-ajj.com

L'équipe du comité de communications de l'AJJ